

1011276901

DATE DEPOT :	2010-12-17
NUMERO DE DEPOT :	112769
N° GESTION :	2007B01541
N° SIREN :	493455042
DENOMINATION :	BPCE
ADRESSE :	50 av Pierre Mendès France 75013 Paris
DATE D'ACTE :	2010/12/16
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	DECISION DE REDUCTION

EC 16/12/10 ES

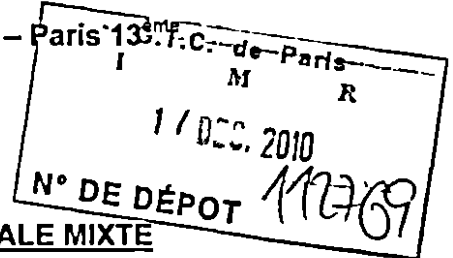
B P C E

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

au capital de 563 731 755 euros

RCS PARIS n°493 455 042

Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France –



EXTRAIT DU

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 16 DÉCEMBRE 2010

07/1541

L'an 2010, le 16 décembre à 17 heures 30, les actionnaires de B P C E, société anonyme à conseil de surveillance et directoire au capital de 563 731 755 euros ayant son siège social au 50, avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 493 455 042, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au 50, avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS, sur l'ordre du jour suivant :

Décisions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Réduction du capital social par annulation d'actions de catégorie C
- Modifications statutaires relatives à la suppression de représentants des actionnaires de catégorie C au sein du Conseil de surveillance
- Modifications statutaires relatives aux missions du Conseil de Surveillance :
- Modifications statutaires relatives aux Censeurs :
- Modifications statutaires relatives au fonctionnement du Conseil de Surveillance :
- Modifications statutaires relatives aux modalités de rachat des Actions de Catégorie C :
- Modifications statutaires relatives à la représentation des actionnaires aux assemblées générales et assemblées spéciales

Décisions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Ratification de la cooptation d'un censeur au Conseil de Surveillance
- Nomination de 2 membres extérieurs du Conseil de Surveillance
- Pouvoirs en vue des formalités

(.....)

L'assemblée procède immédiatement à la composition de son bureau.

Monsieur Philippe DUPONT, Président du Conseil de Surveillance, préside la séance.

Monsieur Bernard COMOLET représentant la Caisse d'Épargne Ile de France, actionnaire le plus important présent à cette Assemblée, et Monsieur Pierre DESVERGNES représentant la CASDEN, 2^{ème} actionnaire le plus important présent à cette Assemblée, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Madame Christiane BUTTE, Secrétaire Général de BPCE, Directeur juridique Groupe, est désigné comme secrétaire de la séance.

(.....)

Le quorum requis étant atteint, l'assemblée générale mixte peut valablement délibérer.

(.....)

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

(.....)

Première résolution : Réduction du capital social d'un montant de 57.900.000 euros, non motivée par des pertes, par annulation de 3.860.000 actions de catégorie C, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition émanant des créanciers sociaux

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes et sous condition suspensive de l'absence d'opposition émanant des créanciers sociaux ou, en cas d'oppositions, du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce compétent,

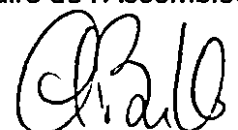
- **décide** de réduire le capital de 57.900.000 euros afin de le porter de 563.731.755 euros à 505.831.755 euros, par voie d'annulation des 3.860.000 actions de catégorie C rachetées par la Société les 6 août et 15 octobre 2010 conformément à la décision du Directoire du 5 août 2010 et sur autorisation du Conseil de surveillance donnée à cette même date en application de l'article 12.3.4 des statuts de la Société,
- **décide** que la différence entre la valeur de rachat des 3.860.000 actions de catégorie C et le montant de cette réduction de capital, soit 1.844.246.107,25 euros, sera imputé sur le poste prime d'émission pour 1.741.971.574,05 euros et 102.274.533,20 sur le poste de report à nouveau ;
- **donne** tous pouvoirs au Directoire et à son Président, avec faculté de subdélégation, pour assurer l'exécution de la présente décision, constater la réalisation de la condition suspensive visée ci-avant, modifier l'article 6 « Capital social » des statuts, une fois cette réduction de capital réalisée, et plus généralement faire le nécessaire aux fins d'exécuter la présente décision.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

(.....)

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 heures 00.

Pour extrait certifié conforme
Le 17 décembre 2010
Le Secrétaire de l'Assemblée Générale


Christiane BUTTE